

Lieu de travail et de formation, le collège est aussi un lieu de vie où nous cherchons au collège Le Haut Gesvres, à développer l'apprentissage de la vie en société au travers d'activités dans deux cadres associatifs distincts qui contribuent à créer du lien entre les élèves et à faire leur comprendre ce qu'est la citoyenneté.

Deux espaces associatifs à investir...

L'Association sportive : L'A.S.

L'esprit du sport

L'A.S., animée par les professeurs d'E.P.S. du collège compte plus d'une centaine d'élèves licenciés.

Elle est ouverte à tous les élèves du collège qui le souhaitent.

Les élèves sont engagés dans différentes activités sportives : athlétisme, badminton, basket-ball, cirque, futsal, gymnastique, tennis de table...

Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi ou sur le temps du midi. Ils débouchent sur des rencontres avec les autres collèges le mercredi après-midi. Les compétitions sont d'abord de niveau district, puis départemental, académique et national à partir de la catégorie minime.

Les formes d'engagement sont diverses : de l'élève pratiquant deux, trois ou quatre activités, à celui qui se libère ponctuellement pour représenter l'établissement dans le cadre de l'UNSS, tout est possible...

↳ Mais pour des raisons d'assurance, il convient de prendre la licence UNSS dans le cadre de l'AS, d'être licenciés → renseignements auprès des professeurs d'EPS

La licence "sport scolaire" (25,00 € depuis 2019-2020) est donc obligatoire et permet la pratique d'une ou de plusieurs activités dans l'année (contrairement à une licence fédérale qui ne donne accès qu'à une activité).

Les inscriptions et le règlement se feront lors de l'Assemblée Générale de rentrée courant septembre 2023 (en principe 2^{ème} mercredi). Pratiquement 1/3 des élèves du collège y est inscrit chaque année.

Les objectifs de l'AS : la pratique de différentes disciplines sportives, l'engagement dans l'arbitrage, sans lequel les compétitions ne sont pas possibles, la participation à l'organisation : l'apprentissage de la vie associative.

M. NOËL – Principal et Président de l'AS

Mmes Jauret, Lamblin Plantard et Ricaud – Professeures d'EPS, bureau AS



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Le Foyer Socio-Éducatif : Le F.S.E.

LIEU D'ETUDE ET DE TRAVAIL, LE COLLEGE REPRESENTE EN OUTRE, UN LIEU DE VIE POUR LES ELEVES.

En effet, les élèves passent l'essentiel de leur temps de la semaine au sein de l'établissement (heures de cours, études encadrées, repas, récréations...).

Le Foyer Socio-Educatif est une association loi 1901 qui contribue pleinement à la vie du collège. Cette association propose des clubs sur le temps libre des élèves. Ces ateliers sont animés et encadrés soit par des professeurs, des surveillants, des élèves volontaires, voire même un parent.

Tout élève, externe ou demi-pensionnaire, peut s'inscrire à une ou plusieurs activités.



Le Foyer socio-éducatif joue un rôle important afin d'apporter aux élèves le support matériel pour exercer des activités éducatives. **C'est dans cet esprit que des clubs sont créés par le F.S.E. et que d'autres peuvent naître de l'imagination et de la volonté d'élèves.**

Par ailleurs, le FSE peut à l'occasion subventionner, pour partie, certains voyages organisés dans le cadre de l'établissement.

⇒ Les cotisations sont de :

- 5€ pour un enfant,
- 4€ pour le deuxième,
- 3€ pour le troisième.

Nous vous remercions d'adhérer au FSE et de régler votre contribution facultative pour soutenir nos actions.

Au-delà de la modique cotisation demandée, il vous est possible de faire un don complémentaire pour abonder les ressources de cette structure et les propositions de participation des parents pour des activités sont les bienvenues.

Mme CHABLAT – Professeure & Présidente du FSE